



**Avertissement concernant certains courriers  
électroniques émanant d'organismes privés ou  
d'administrations : alerte au phishing !  
(06/10/2009)**

Vous avez certainement dû recevoir un jour, un courrier électronique émanant d'une banque, de la CAF, d'un opérateur téléphonique (Orange, Free), d'eBay avec mention d'un compte PayPal, ou d'une administration.

Sous le prétexte d'un problème de sécurité sur le site ou du versement d'une prestation ou d'un remboursement, on vous invite à cliquer sur un lien hypertexte. Vous êtes dirigés vers une imitation du site sur lequel vous pensiez aller.

Vous êtes par la suite amenés à communiquer vos coordonnées bancaires ainsi que des informations personnelles. Il s'agit d'une escroquerie, connue sous le nom de phishing ou hameçonnage en français. Cette technique consiste, pour des cybercriminels, à envoyer en masse des mails frauduleux à des personnes en se faisant passer pour des organismes privés ou des administrations afin de récupérer les coordonnées ou les références bancaires de ces destinataires dans le but de leur soutirer des fonds.

Voici deux illustrations récentes : la première concerne un courrier électronique prétendument envoyé par le Ministère du Budget qui propose un remboursement d'impôt à hauteur de 178,80 euros suite à un examen de la déclaration du destinataire. On vous invite à cliquer sur un lien afin de remplir un formulaire pour obtenir un remboursement qui peut intervenir avec du retard.

Le deuxième mail concerne la CAF. Le titre de celui-ci est notification de droits et paiements. On vous informe que vous avez droit à une allocation de 325 euros après étude de vos droits au mois de juin. On vous oriente vers un lien hypertexte afin que vous communiquiez vos données personnelles, chose qu'il ne faut absolument pas faire.

Voici quelques conseils pour éviter de vous faire escroquer :

- **Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires**, même s'il s'agit d'un organisme connu.
- **En cas de doute, n'hésitez pas à contacter par téléphone ou par courrier l'organisme** qui vous a adressé le mail afin de vous assurer de sa véracité.  
Par exemple, si vous avez reçu un mail de la CAF, contactez la CAF la plus proche de chez vous pour en savoir plus.